

JOURNAL DE LA HAYE.

PREMIER ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . . . fl. 7 — Payable
" la province . . . - 8 — d'avance.

PAIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.

à La Haye, Spuis, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, Spuis
et chez les Héritiers Doormaal, libraires,
Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, JEUDI 1^{er} FÉVRIER.

Revue Politique.

Après les fatales journées de juin, après l'élection significative du 10 décembre, on avait pu croire, pour la sécurité et le maintien de l'ordre en France, que les espérances du parti de la Montagne et des autres nuances socialistes ou demi-socialistes qui se groupent à côté d'elle, étaient sinon éteintes, du moins fort ébranlées pour le moment et ajournées à long terme. C'était trop augurer du bon sens de ce parti et de la puissance de l'expérience qui venait de lui infliger de si rudes leçons. Les insurrections de juin ne sont pas encore tous jugés, l'urne de l'élection présidentielle est à peine fermée depuis un mois, et déjà les partis extrêmes rêvent un renouvellement de gouvernement qui sera moins l'effrayant modéré qui s'y trouvait, une nouvelle arrivée à la présidence de la République que l'on avait déshiré, cherché à perdre à tout jamais dans l'estime du pays, avant l'élection; ni les appels faits à son amour-propre, que l'on voulait piquer au jeu en lui montrant son initiative sacrifiée par un ministère usurpateur des prérogatives présidentielles; ni les contre-pétitions en faveur de la prolongation indéfinie d'une assemblée que l'on traitait auparavant de réactionnaire et de bourgeoise.

Tel était le fond, depuis quelque temps, de tous les articles des journaux dits avancés, ou, pour parler plus exactement, de la République rouge. Il aurait fallu être aveugle pour ne pas reconnaître la vieille tactique traditionnelle des partis avides de pouvoir, qui font flèche de tout bois, et se servent, aussitôt qu'ils le peuvent commodément, de toutes les armes qu'ils ont flétries la veille. Mâpris du suffrage universel, lutte systématique contre le vœu de l'immense majorité de la France, avances faites au pouvoir exécutif, à cette monarchie temporaire, comme ils le faisaient alors dédaigneusement, qu'ils ne condamnaient pas moins dans son principe que dans sa personification, voilà la triple palinodie dont ce parti, qui ne craint pas de s'appeler le parti des principes, donne à la France et à l'Europe le triste spectacle.

Que fût-il arrivé si ce parti eût été encore une fois vainqueur? On se souvient de ces belles expéditions clandestines tentées par lui pour mettre l'Europe en feu, et qui ont attiré aux peuples universelles et terribles répressions. On se souvient de quatre millions et demi jetés dans le gouffre des ateliers nationaux. On se souvient des circulaires qui ont indigné la France. On se souvient de la politique de colère que le parti a manifestée dans et qu'il a poursuivie pendant ce jour. C'est pour cela que la France, l'Europe, ont pu l'avoir supporté trop longtemps, sans se laisser séduire par son énergie de la fécondité désastreuse de la Montagne et de ses adhérents. Ils auront beau s'agiter, on les tiendra éloignés, on les repoussera de ce pouvoir qui les tente, mais dont ils ne sauraient avoir l'accès ni par la voie légale, d'où ils n'ont rien à attendre, ni par l'usurpation qui leur est désormais interdite.

Contre le détestable parti que nous venons de signaler, le gouvernement français vient d'obtenir un triomphe complet. La journée du 29 janvier restera une grande et heureuse journée pour la France. L'ordre a triomphé dans les rues et dans l'assemblée, sans qu'une seule goutte de sang ait été versée. Centaine d'arrestations, parmi lesquelles figure un colonel de la garde nationale, ont été faites, cela est vrai; mais elles ne peuvent qu'attester l'imminence du péril couru encore une fois par la société.

La proposition-Rateau qui consiste à assigner un délai prochain à la dissolution de l'assemblée nationale a été votée en première par 416 voix contre 405. On sait que, par une imitation des usages anglais, toute proposition ou tout projet de loi sont soumis à ce qu'on appelle trois lectures. Ce n'est ici que la première épreuve qui est favorable à la proposition-Rateau; de cinq en cinq jours, cette proposition a encore deux épreuves à subir. Néanmoins, il est permis de considérer ce premier vote comme décisif. Le principe est consacré, et ce qu'il importe de remarquer surtout, c'est que la majorité qui n'a été que de quatre voix quand on a voté sur la prise en considération, a été de onze voix à l'épreuve solennelle de la première lecture.

La question de majorité ou de minorité, dans de telles circonstances, ne doit pas s'apprécier selon les règles ordinaires. Ce qui l'on demande à l'assemblée, c'est une véritable abdication; et, à petite que soit la majorité sur une question semblable, ce n'est pas moins un triomphe éclatant pour la politique républicaine dont doivent se réjouir les hommes d'ordre.

Il faut espérer que si cette crise nouvelle est heureusement terminée en France, on le doit, d'une part, à la résolution du ministère, et d'autre part, au bon sens dont a fait preuve le président de la République.

La séance de l'assemblée nationale a encore commencé avant-hier d'une manière brillante. M. Sarrans a interpellé le ministère sur l'arrestation de M. Forestier, colonel de la 6^e légion, et sur la proclamation publiée par le ministre de l'intérieur. M. Leon Faucher a répondu avec énergie. Il a nié toute pensée de coups d'état et a insisté sur l'existence d'un complot qui menaçait le gouvernement. La Montagne a demandé alors, par l'organe de M. Bac, une enquête sur la journée de lundi. L'assemblée ayant passé à l'ordre du jour, cette proposition d'enquête devra suivre la filière ordinaire de toutes les propositions, et être d'abord examinée dans les bureaux.

Les orages de cet incident se sont calmés devant la deuxième délibération sur le projet de loi tendant à augmenter l'impôt

des successions et donations. La commission a repoussé le système d'impôt progressif proposé par M. Goudchaux, lorsqu'il était ministre des finances. Plusieurs amendements qui proposaient d'imposer les rentes, ont été rejetés; l'article premier du projet, qui fixe le droit de succession sur les biens meubles, en ligne directe, à 75 c. p. c. au lieu de 25, droit actuel, a été adopté.

Quant aux immeubles, M. Goudchaux proposait d'élever à 2 p. c., et la commission à 1 1/2, le droit actuel, qui est de 1 p. c. Ces deux propositions ayant été repoussées, la commission a proposé, à 1. 40, et cet amendement a été renvoyé dans les bureaux. L'assemblée n'a donc pas pris de décision sur ce point.

Les journaux sardes nous apportent la suite des résultats des élections. Ces résultats ne répondent pas à ce qu'avaient pu faire penser les premiers qui ont été connus, et surtout le triomphe de MM. Massimo d'Azeglio et Cesare Balbo. Le ministère se trouve

en échec pour le ministère Gioberti. On se souvient dans quels termes pompeux était conçu son programme où il annonçait la reprise prochaine des hostilités; mais, s'étant bientôt convaincu de l'impossibilité où se trouvait le Piémont de faire la guerre, il était obligé de dissoudre l'assemblée nationale, espérant de faire composer les nouvelles chambres d'éléments plus pacifiques; M. Gioberti s'est trompé. Ses discours incendiaires prononcés avant son avènement aux affaires, sont encore trop vivants dans le pays pour qu'on puisse pardonner à l'abbé Gioberti le changement subit de ses opinions; il y aura une majorité pour le tribunal, mais non pas pour le ministre.

L'Opinion de Turin assure que le roi de Sardaigne, avant de quitter sa capitale pour se rendre à Vercelli et à Novare, où il va inspecter les troupes réunies sur ces points, a signé un décret qui abolit toutes les charges de la cour. Désormais, le personnel du palais sera uniquement formé des officiers aides-de-camp du roi, et d'un préfet du palais.

Les nouvelles du Piémont sont sans intérêt. Un journal espagnol, l'Heraldo, publie, dans son numéro du 24, un article assez piquant, où il plaisante et réfute en même temps les projets d'intervention que le ministère sarde s'est plu à attribuer au gouvernement espagnol, projets, dit-il, qui n'ont jamais existé que dans la tête du ministre Gioberti.

Ainsi, tous ces récits de débarquement à Civita-Vecchia d'une armée espagnole, avec 10,000 hommes et huit vaisseaux de guerre, étaient autant de fables que le ministre espagnol à Turin, M. Bertrand de Lis, a été obligé de réduire à leur propre valeur. L'Heraldo se moque avec raison d'une diplomatie aussi mal renseignée que celle de l'abbé Gioberti. Cela prouve, dit-il, l'incroyable légèreté des hommes qui se sont aujourd'hui les des-

certainement à même d'être bien informés; cependant nous croyons devoir faire remarquer que non seulement les journaux italiens, mais aussi les correspondances de Rome adressées aux journaux allemands sont toutes d'accord sur ce fait qu'on s'attend à une intervention prochaine dans les affaires des Etats de l'église.

Les journaux allemands que nous venons de recevoir, ne contiennent que fort peu de nouvelles. Le parlement de Francfort a, dans sa séance d'avant-hier, adopté plusieurs nouveaux articles de la constitution. M. de Gagern a invité tous les représentants des cours allemandes à Francfort à hâter la déclaration de leurs gouvernements respectifs, afin que leur réponse soit arrivée avant la seconde lecture de la constitution. La note de la Prusse a produit une grande sensation en Allemagne. Un journal de Francfort, la Gazette de l'empire allemand, prétend, sur la foi d'une lettre de Berlin, que les envoyés russe et autrichien auraient eu pour instructions de demander leurs passeports, si le roi de Prusse acceptait la couronne impériale. Nous croyons que c'est là une nouvelle sans fondement; car la note prussienne, dont nous publierons demain le texte in extenso, est conçue en des termes trop clairs pour qu'il soit permis de douter un instant des intentions véritables du roi Frédéric-Guillaume IV. Nous avons été des premiers à soutenir que la Prusse, pas plus que l'Autriche et la Russie, ne veut s'écarter des bases des traités de 1815, et nous voyons notre opinion pleinement confirmée par la pièce diplomatique de la Prusse.

Le gouvernement autrichien a fait publier le 18^e bulletin de l'armée impériale en Hongrie. Les troupes autrichiennes poursuivent leurs succès. Il y a eu plusieurs combats dans lesquels les insurgés ont éprouvé de grandes pertes.

De nouvelles élections ont eu lieu le 29 janvier à Heerlen (prov. du Limbourg), pour le siège laissé vacant à la Seconde Chambre des Etats-Généraux pour le district de Heerlen par suite de l'option de M. de Scherpenzeel, en faveur du district de Sittard. Les électeurs qui se sont présentés au scrutin, tant à Heerlen qu'au sous-district de Galoppe, étaient au nombre de 392. Majorité absolue 197.

M. de Villers de Pitte a obtenu 200 voix.
M. le greffier Kerckhofs, de Nuth, 81.
En conséquence, M. de Villers de Pitte est élu membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Le gouvernement autrichien s'est adressé au gouvernement des Pays-Bas pour le prier d'autoriser un des ingénieurs de la marine néerlandaise de se charger de la direction de divers travaux maritimes, qui doivent s'exécuter sur les bords de l'Adriatique, et de la construction de plusieurs pyroscaphes de guerre. Les journaux hollandais nous apprennent aujourd'hui que le Roi a autorisé M. l'ingénieur C. Scheffer à se rendre incessamment en Autriche pour se mettre à la disposition du gouvernement autrichien.

— Aujourd'hui a été célébré en cette résidence l'anniversaire du jour de naissance de S. A. R. Madame la Princesse Frédéric des Pays-Bas. Les édifices publics étaient pavés, et de nombreux drapeaux flottaient dans les principales rues de la ville. Une revue des troupes de la garnison a eu lieu sur la plaine d'Alexandre. A midi il y a eu un déjeuner, et à 5 heures grand diner à la cour.

— Quelques journaux ont annoncé que S. A. R. Madame la Princesse Albert de Prusse se préparait à faire un voyage en Italie; cette nouvelle est erronée. S. A. R. n'a nullement l'intention de quitter le pays, où elle continue à répandre ses bienfaits parmi la classe indigente. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans divers journaux hollandais:

« Depuis le mois d'octobre dernier, Madame la Princesse Albert de Prusse fait distribuer régulièrement à plus de cent familles, nécessiteuses, de un à trois florins par semaine, suivant le jour de naissance du Roi, S. A. R. a fait distribuer de nombreux secours à plus de 400 familles; la communauté réformée de Voorbourg a reçu fl. 1,000; les victimes de l'inondation de Werkendam fl. 200; les malheureuses familles des pêcheurs de Schéveningue fl. 100. On sait aussi que S. A. R. vient constamment en aide à bien des familles bourgeoises. »

— Hier a eu lieu à Amsterdam l'assemblée des actionnaires du chemin de fer rhénan. M. Faber van Riensdyk, présidait la séance. M. B. Donker Curtius a proposé d'ajourner de nouveau l'assemblée à une autre époque, parce qu'il y a encore divergence de vues relativement à plusieurs points des statuts qui, comme on sait, doivent être modifiés. M. l'avocat Lipman, représentant les intérêts de la direction du chemin de fer rhénan, ne s'étant pas opposé à la demande de M. B. Donker Curtius, la séance a été renvoyée au 11 avril prochain.

— On écrit de Rotterdam que les travaux de construction d'un embranchement qui doit relier cette seconde métropole du commerce néerlandais au chemin de fer rhénan (à Utrecht), commenceront vers le milieu du mois de mars prochain.

— Le concert donné par la Liedertafel Cecilia au bénéfice des pauvres de La Haye, a produit, déduction faite de tous les frais, la somme considérable de fl. 528,88, qui a été versée entre les mains de la commission de l'administration générale des pauvres de La Haye.

La Liedertafel Helicon se propose, dans un même but philanthropique, de donner un grand concert vocal et instrumental, dimanche prochain 4 février, dans la grande salle de la Loge maçonnique. L'orchestre sera dirigé par M. Hasselmans, chef-d'orchestre du Théâtre-Royal-Français de La Haye. Le choix des morceaux de musique annoncés par le programme assure un succès certain à ce concert de bienfaisance, qui renouvellera les succès de nos principaux artistes présentés généralement leur concours.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.) (1)

Paris, le 29 janvier 1849.

Je ne m'étais pas trompé hier en exprimant la pensée que Louis Napoléon repousserait les avances de ces hommes qui, après avoir troublé et agité la France depuis 1815 par leurs menées révolutionnaires, ont fini par la précipiter dans l'abîme affreux où nous la voyons se débattre depuis 11 mois. Au moment où je fermais ma lettre, le conseil des ministres était réuni à l'Elysée-National, et le Moniteur de ce matin annonce que « sur le compte que les ministres lui ont rendu des incidents de la séance de samedi, le président de la république a déclaré qu'il n'y voyait aucun motif pour modifier sa politique, et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant. »

Ainsi, plus de doute, le défi est porté à l'assemblée qui va montrer dans quelques heures d'ici, par son vote que les nouvelles du soir vous feront sans doute connaître, si elle veut la paix ou la guerre. On n'est pas sans inquiétude sur les événements de la journée; depuis ce matin on bat le rappel de la garde nationale dans tous les arrondissements, et l'on remarque un grand déploiement de forces militaires dans plusieurs quartiers de Paris. En attendant, les organes du parti des anarchistes préludent à la guerre civile qu'ils regardent comme leur seule ancre de salut, par des articles d'une violence extrême, et où la personne du président lui-même est mise en cause. Vous avez lu dans les journaux qui l'ont reproduite l'attaque directe contre le président, par le sieur Proudhon, membre de l'assemblée nationale — à la honte de la France — et rédacteur du Peuple. Dans son numéro du lendemain, le sieur Proudhon adressait à l'assemblée cette invitation:

« L'élection du 10 décembre, ne l'oubliez pas, a été une surprise faite au pays, j'ai presque dit un outrage, fait à la raison nationale. A vous mandataires du peuple, de réparer, par votre sagesse et votre fermeté, le tort fait à la majesté du souverain par la médiocrité du sujet et l'indignité de ses partisans. »

Voilà un petit échantillon du respect que professent les républicains pour le suffrage universel qu'ils n'ont cessé de réclamer aussi longtemps qu'ils ont espéré en voir sortir leur république démocratique et sociale, et dont ils ont trahit l'élu, du moment que celui-ci préfère le salut de la société à leur funeste et déshonorante alliance. On sait qu'il n'y a pas un mois encore M. Proudhon faisait sa cour au prince Louis, qu'aujourd'hui il honore de ses injures. Ce manque complet de respect pour le premier magistrat du pays, pour l'élu du peuple s'il en fut jamais, n'a du reste rien qui doive vous surprendre de la part d'un fanatique qui écrivait, il y a peu de semaines, dans son journal le Peuple, que la liberté ne régnera en France que lorsqu'il n'y aura plus d'autorité quelconque en sera bannie. Mais ce qui aura lieu, donner le monde civilisé ce sera de voir la France souffrir encore longtemps le règne d'une assemblée dite nationale, qui compte de pareils ministres dans son sein, et qui, pour répondre par une protestation énergique contre la manifestation de ces détestables doctrines, semble plutôt pencher par ses actes à y donner une sanction déplorable.

En effet, quelques heures après la publication de l'article de M. Proudhon dont je viens de vous citer un passage, l'assemblée se conformant au conseil de leur honorable collègue, en rejetant la proposition d'urgence pour la loi sur

(1) Cette lettre manuscrite est parvenue qu'aujourd'hui.

les clubs, à une majorité de 418 voix contre 342, et en réparant ainsi — car tel est le sens que le National attribue à ce vote — l'élection du 10 décembre.

Nous saurons, avant la fin de la journée, si l'assemblée accepte ou non le défi que la note du *Moniteur* lui adresse ce matin.

Les provocations des feuilles rouges n'ont pas manqué de porter leurs fruits, et je sais positivement qu'il y a déjà au jourd'hui un attentat à la vie du président, qui n'en dédaigne pas moins toutes les précautions commandées par le moment de crise où nous sommes, et se promène tous les jours à cheval aux Champs-Élysées et sur les boulevards. L'auteur de la tentative criminelle dont je viens de parler, n'ayant pu être découvert, on a préféré ne pas donner de publicité à cet événement qui n'en est pas moins réel.

Les journaux de ce matin vous donneront des détails, si étrangement défigurés par le *National*, sur les causes qui ont motivé de la part du général Changarnier une mesure de sévérité envers un chef de bataillon de la garde mobile, parmi laquelle des symptômes d'insubordination et de révolte viennent de se manifester, ce qui ne laisse pas de donner des soucis à l'autorité.

On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'un projet de régence en faveur de la duchesse d'Orléans, et dont M. Thiers serait le promoteur. Je vous envoie un article d'un journal publié à Caen, qui donne à ce sujet des détails curieux dont je lui laisse naturellement la responsabilité.

On m'assure à l'instant que trois chefs de bataillon et deux adjudants-majors de la garde mobile ont été arrêtés sur mandats décernés par le préfet de police, et conduits à la prison de l'Abbaye. Ces arrestations se rapporteraient au complot découvert parmi quelques régiments de ce corps.

Pour ne point manquer le courrier, je dois fermer ma lettre sans pouvoir vous dire s'il s'est passé quelque chose de remarquable en ville. Du reste, le convoi du nord qui ne part que ce soir, vous apportera sans doute les détails de la journée.

Paris, 30 janvier 1849.

Les journaux de ce matin vous donnent les détails de la journée d'hier. Le *National* et toutes les autres feuilles de son espèce s'efforcent à faire croire que tout ce déploiement de forces militaires, auquel le gouvernement a eu recours, n'avait aucun motif fondé, et n'était que la suite d'une crainte chimérique pour un fantôme d'insurrection qui n'avait de réalité que dans l'imagination des agents du pouvoir. Les organes du parti révolutionnaire ne tenaient pas un autre langage avant les journées de février et de juin ; leur tactique a toujours été d'endormir, dans une fausse sécurité, les autorités chargées de veiller au salut de l'État. Mais aujourd'hui cette tactique est usée et personne n'en est plus dupe. Les précautions extraordinaires qui avaient été prises hier n'étaient que trop urgentes, et les journaux qui en font un crime au gouvernement le savent mieux que personne ; mais ils enragent, paré que la vigilance et l'énergie de l'autorité rendent impossible l'exécution de leurs exécrables projets.

Ce M. Clément Thomas, qui vient de recevoir un grand coup d'épée du rédacteur du *Corsaire*, lequel avait spirituellement ridiculisé les airs de matamore et de pontifeur de géants de l'honorable député, est un ancien maréchal-des-logis de dragons, dont tout le mérite consiste à avoir, comme un déloyal militaire, conspiré le renversement du trône de Louis-Philippe, qu'il servait volontairement. Vous comprenez que la faction qui triompha au 24 février n'eut garde de laisser dans l'oubli un sujet aussi précieux. Elle en fit d'emblée un général commandant de la garde nationale de Paris, et les commissaires de M. Ledru-Rollin le firent nommer représentant de la nation à l'assemblée. Le mécontentement que sa nomination au commandement de la garde nationale provoqua parmi ce corps, l'obligea bientôt à donner sa démission, et en attendant que les nouvelles élections parlementaires le fassent rentrer dans le néant d'où il n'aurait jamais dû sortir, il se fait remarquer à la tribune par sa nullité vaniteuse, son opposition hostile contre le gouvernement et son mépris de cette volonté nationale qui se montre de plus en plus défavorable aux charlatans et aux intrigants qui n'ont que trop longtemps abusé de son nom. M. Clément Thomas avait eu pour dernière proposition des pétitions qui demandaient la dissolution de l'assemblée, le jour de la tribune un ridicule défi au gouvernement ; le *Corsaire* publia le lendemain l'article que voici et qui fut cause de duel en question :

« OYEZ PEUPLES DE FRANCE
ET PEUPLES DE RUSSIE
AUSSI ! »

Le grand Thomas, le général maréchal Thomas, en un mot, va s'agiter, et il a embouché son mirliton de guerre pour annoncer ce fait à l'Europe sur l'air de *Malborough*.

Mettez fin à cette petite guerre de pétitions, s'écrie le *Cid* du *National*, ou sinon... je m'agite !!! C'est qu'il le ferait comme il le dit... Que la France y prenne garde...

Si le grand homme s'agite une bonne fois, mais là une bonne fois, nous ne répondons plus de rien et nous sommes tout prêt de nous écrier : Malheureuse France, malheureuse n'importe qui ! Enfin, commençons toujours par trembler... ça lui fera plaisir ; et ça l'apaisera peut-être, mais ne l'agaçons plus, pour Dieu ! vous ne savez pas ce dont il serait capable ; heureusement qu'il se retient un peu. Brou !!! Rien que d'y penser, nous en avons la chair de poule.

S'il allait, comme il le dit, faire le dénombrement de son armée, nous serions sans de beaux états ! C'est qu'il pourrait fort bien, un de ces jours et sans rien dire, en passer la revue dans sa chambre pour nous passer ensuite sa grande lame de maréchal-des-logis de cuirassiers à travers n'importe quoi. Brou !!! le frisson nous reprend, nous maigrissons sur un volcan !!! Par pitié, monseigneur Clément, soyez-le, clément, et calmez-vous. Nous nous en prions, nous vous en prions à deux genoux... Ne vous agitez pastant... il n'y a rien d'aussi malsain que de trop s'allumer le sang ; croyez-nous, cela donne la fièvre... Et nous tenons essentiellement à votre santé... Songez que parmi tous les Thomas éclos au soleil de février, vous êtes à coup sûr le plus précieux.

Vous voyez que cette plaisanterie ne contient rien de blessant pour l'honneur de celui qui en est l'objet. Un homme d'esprit en aurait ri le premier, mais des hommes d'État, des législateurs comme l'ancien sous-officier du 8^e de dragons, trouvent là matière à un combat à outrance, et sont d'avis que la mort de deux hommes est à peine suffisante pour effacer un pareil outrage. Et voilà les individus qui représentent la nation française et qui se croient appelés à concourir à la régénération politique et sociale d'un des premiers États du monde ! Si on ne savait ce que sont les faux libéraux parvenus au pouvoir, on tomberait en leur honneur, je vous ferais remarquer encore que ce susceptible M. Thomas, qui veut répondre à une plaisanterie par un coup d'épée, fait depuis plusieurs années partie de la rédaction du *National*, c'est-à-dire d'un journal qui, depuis son existence, a été plus abusé de la liberté de la presse pour déverser l'injure, l'outrage et la calomnie sur tout ce qui a été revêtu de quelque autorité en France depuis 1815. Aujourd'hui que cette faction a triomphé, elle voudrait bien échapper à la loi du talion, et ne pas être exposée à son tour, aux traits de la presse qui elle lançait autrefois, sans pitié ni ménagement, sur ceux qu'elle voulait renverser. Hors du pouvoir, elle se livre à la liberté de la presse, un véritable instrument pour abattre ce qu'elle déteste, la tyrannie, mais dès qu'elle est au pouvoir, elle ne connaît que la violence et la tyrannie pour étouffer cette même liberté dont elle se prétendait si jalouse. C'est le maître de toutes les factions égoïstes et perverses qui ont agité et troublé le pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

L'abondance des nouvelles nous oblige encore aujourd'hui de remettre à demain la publication de nouvelles d'Italie et de Londres, plusieurs articles des journaux anglais ainsi que la note du gouvernement prussien et le compte-rendu de la séance du parlement de Francfort.

Nous empruntons au *Morning-Chronicle* les réflexions suivantes qu'il fait au sujet des éléments démocratique et conservateur en Allemagne :

En Allemagne comme en France, le parti démocratique a mal calculé la puissance des moyens employés par lui pour tout niveler, ainsi que l'étendue de la résistance qu'il avait à vaincre. Par un hardi coup de main, il a cru pouvoir faire de Francfort ce que le parti démocratique en France a fait si souvent de Paris. On sait comment les démocrates allemands ont échoué, sans qu'ailleurs en Allemagne. Aussi le mouvement n'a pas tardé à passer des démocrates aux doctrinaires constitutionnels, d'où il était venu tout d'abord. C'est d'eux qu'est sortie l'idée d'une constitution impériale, et ils ont eu principalement la main dans l'élaboration de ce projet. Les chefs de ce parti, qui sont des hommes d'une assez grande capacité, mais, à quelques exceptions près, sans beaucoup d'expérience politique, se sont fait connaître comme des partisans zélés de l'unité allemande. En général, ils sont portés à croire que la suprématie prussienne convient le mieux à l'Allemagne, ou qu'au moins cette combinaison s'accorde le mieux avec la réalisation de leur projet favori. Ces vues trouvent de l'appui chez un grand nombre d'hommes politiques tenant plus ou moins au système conservateur et qui, effrayés de l'attitude des anarchistes, voient dans le nouvel empire, avec sa vaste organisation et sa puissante armée, un rempart contre le danger dont leurs gouvernements respectifs, mais isolés ne sauraient les préserver. C'est ce parti qui à l'assemblée nationale dispose d'une majorité assez respectable. Quant au parti démocratique, dont la force se trouve principalement dans l'Allemagne méridionale et centrale et sur les bords du Rhin, il craint autant qu'il hait l'hégémonie de la Prusse. D'un côté, il n'a pas de confiance dans le radicalisme prussien, et de l'autre il redoute la puissance coercitive de l'armée prussienne.

Malgré cela, l'avènement d'un empereur héréditaire est regardé par eux comme un terrible coup porté à l'idée républicaine, dans l'avancement de laquelle ils mettent toute leur ambition. Pour détourner le danger dont ils voient leur doctrine menacée, ils sont même prêts à faire cause commune avec l'aristocratie autrichienne et les ultramontains de la Bavière. Il paraît que leur résistance ne se bornera pas à l'arène parlementaire. Nous avons de bonnes raisons de croire que les suppositions de notre correspondant ne sont à ce sujet que trop bien fondées, et que les esprits actifs de cette faction conspirent déjà pour ébranler l'Allemagne jusque dans ses fondements par une révolution démocratique plus étendue dans sa portée et plus formidable dans sa nature que toutes les explosions locales qui ont eu lieu en Allemagne dans les derniers temps.

A cette prédiction néfaste, le *Morning-Chronicle* ajoute ce qui suit :

Le parti républicain en Allemagne, quoique comparativement insignifiant sous le rapport du nombre, y est trop fortement organisé pour être méprisé par ceux qui ont intérêt à surveiller la tranquillité publique.

Au milieu des dangers qui continuent de menacer la paix et les progrès de la nation allemande, nous sentons le besoin d'exprimer l'espoir que l'expérience et les enseignements acquis dans les douze derniers mois ne seront pas perdus pour elle. Heureusement le peuple commence à s'apercevoir que tous les démocrates ne sont pas nécessairement de vrais patriotes et que les bruyants partisans de la liberté républicaine ne possèdent pas absolument le désintéressement patriotique des anciens Romains. Le peuple commence au contraire à s'apercevoir que ce parti renferme dans son sein bien des aventuriers et des hommes perdus de réputation.

Des débris de l'ancien système avec toutes ses vertus, ses anomalies et ses anachronismes, il naîtra l'esprit conservateur, qui seul pourra détourner les dangers et neutraliser les mauvaises tendances inhérentes à certaines idées nouvelles.

Le *Morning-Chronicle* termine par exprimer sa conviction que l'accroissement de cet esprit conservateur ira de pair avec l'extension progressive des conditions et des libertés politiques.

Nouvelles de France.

PARIS, 30 JANVIER. — On lit dans *l'Estafette* :

L'animation soulevée dans les esprits depuis hier n'est pas encore bien calmée : des rassemblements nombreux ont encore eu lieu dans presque tous les quartiers. On y discutait, du reste, avec beaucoup de calme les événements de la veille, et surtout la proclamation du ministre de l'intérieur, qui n'a été réellement bien connue de tous que ce matin.

Les mesures de précaution ont toujours été prises par l'autorité supérieure.

Il n'y a pas un immense déploiement de forces comme hier ; on remarque pourtant qu'un bataillon du 4^e régiment de ligne est campé dans la cour du Louvre ; que dans les Tuileries les mêmes mesures ont été prises.

Au Palais-National, le 62^e régiment de ligne et des détachements de la gendarmerie mobile de Versailles gardent l'entrée de la cour intérieure, simultanément avec le 6^e bataillon de la garde mobile.

Au Panthéon, au Luxembourg, à la Bastille, à la place des Vosges et à la place de l'Hôtel-de-Ville, on a concentré des détachements nombreux. Les abords de l'assemblée nationale sont libres : on remarque seulement sur les marches du péristyle, qui fait face à la place de la Révolution, des faisceaux tout formés et qui sont gardés par des soldats de l'artillerie.

Les groupes, considérables d'abord, qui s'étaient formés à la tête du pont de la Concorde, se sont peu à peu éclaircis, et à quatre heures ils se sont retirés autour de l'obélisque.

Espérons qu'ils conserveront l'attitude de réserve qu'ils ont eue depuis ce matin et qu'ils finiront par disparaître entièrement.

La place de la Concorde est occupée ce matin non pas par des soldats, mais par une foule considérable d'ouvriers ; leur nombre est tellement grand que la circulation est difficile sur ce point. L'aspect des groupes n'offre, du reste, aucun symptôme alarmant.

Les questions politiques à l'ordre du jour y sont discutées avec modération. C'est surtout sur la dissolution de l'assemblée nationale que se porte toute l'attention des discoureurs. Dans les groupes la proposition-Rateau ne paraissait pas réunir les sympathies de ceux qui en faisaient partie.

On lit dans *l'Événement*, au sujet du résultat de la séance de l'assemblée :

« Le vote de l'assemblée qui rejette à une majorité de 11 voix les conclusions du comité sur la proposition Rateau, est accueilli partout avec joie et approbation. »

Tous les ministres ont assisté à la séance de l'assemblée. On s'accorde à dire que le ministère a reçu une grande force par les explications nettes et énergiques sur les mesures prises aujourd'hui dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publique et par le vote de l'assemblée. Toutes les troupes qui stationnent aux abords de l'assemblée, se retirent en bon ordre et sèment partout la confiance sur leur passage.

Demain, Paris aura repris son aspect accoutumé, et cette journée aura eu un utile résultat, en permettant une fois de plus aux amis de l'ordre de se compter, et en faisant espérer la prochaine dissolution de l'assemblée qui sera, selon toutes les probabilités, définitivement fixée au 4 mai.

Le *Journal des Débats*, sans juger cette solution d'une manière aussi favorable que *l'Événement*, expose en ces termes les conséquences du vote d'hier soir :

« Cela ne signifie pas que la proposition de M. Rateau soit adoptée. Nous croyons même, pour parler franchement, que si cette proposition eût été toute sècle, elle eût été rejetée. Cela signifie seulement qu'une seconde délibération s'ouvrira sur les trois propositions et sur les divers amendements

auxquels ces propositions pourront donner lieu. La chambre n'a rejeté que les conclusions absolues et tranchantes du rapport ; elle s'est réservée un nouvel examen. Son vote n'a pas aujourd'hui une autre portée.

C'est cependant une preuve, et nous sommes heureux de la faire remarquer, que la chambre, comme nous étions bien sûrs, n'entend pas se lancer dans une voie de dictature indéfinie. La chambre, par ce vote, a voulu que le pays soit bien qu'elle était disposée à mettre elle-même un terme à son mandat. Nous n'en avons, pour nous, jamais douté. »

L'hésitation du *Journal des Débats* vient de ce qu'il attache une importance exagérée à la réunion des trois propositions qui concernent la dissolution de l'assemblée. La proposition-Rateau fixerait les élections à la fin du mois de mars. La proposition Bixio les fixerait au 15 avril. Une troisième proposition se borne à réduire à deux ou trois le nombre des lois organiques que l'assemblée devrait voter. En prenant ces trois propositions en considération, il est bien évident que l'assemblée a consacré formellement le principe de la dissolution prochaine.

Quinze jours ou un mois ajouté à la durée de la session ne sont pas la grande affaire du moment. Ce qui intéresse la France, c'est que, dans un court délai, il soit fait un appel aux électeurs.

Le *National* se réfugie pour esquiver sa défaite, dans le labyrinthe des trois lectures. Il qualifie de *faible majorité*, le résultat du scrutin ; et il est convaincu que s'il se fût agi de la dernière lecture, le rejet de la proposition aurait été prononcé à une majorité considérable.

La *Réforme* a plus de franchise que le *National*. Elle constate en ces termes la défaite de son parti :

« Les républicains ont échoué, mais en gardant l'honneur, et c'est ce que la majorité n'a pas su faire. »

Elle a fait une grande faute, cette majorité. Pourtant, nous espérons encore, et nous recommandons à toutes les patiences fatiguées, à toutes les colères légitimes, de se contenir et de veiller sur elles-mêmes. »

Le *Peuple* de M. Proudhon cherche à persuader au peuple de Paris qu'il vient de remporter une grande victoire. Plus ingénieux que le *National* lui-même, le *Peuple* démontre qu'il ne s'agissait pas de la proposition-Rateau, mais d'un effroyable coup d'État que le gouvernement avait médité ; et comme il n'y a pas eu de coup d'État, le *Peuple* est très satisfait de la journée. Voici son allocution :

« La vraie question du jour n'était pas la proposition-Rateau : c'était le coup d'État préparé par le gouvernement. Eh bien ! le coup d'État est manqué ; la mine chargée par les réactionnaires a fait long feu. Ce victoire que le ministère s'était promise dans la rue, c'est vous qui l'avez remportée. Quelle compensation à cet échec qu'une majorité de six voix !... »

Une proclamation vient d'être adressée à la population parisienne par M. le ministre de l'intérieur. Dans un langage plein d'élevation et d'énergie, M. Léon Faucher explique les circonstances dans lesquelles le gouvernement a cru devoir faire appel une fois de plus au patriotisme et au dévouement des bons citoyens pour convaincre de leur impuissance les fauteurs d'anarchie.

Citoyens de Paris,

Nous avons appelé la garde nationale sous les armes. Nous avons appelé à la défense de l'ordre social, menacé encore une fois par les mêmes ennemis qui l'attaquent dans les journées de juin.

Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier et honnête. Ce qu'ils veulent, c'est un régime d'agitation perpétuelle, l'anarchie, la destruction des conditions de civilisation, de tous les principes. C'est le privilège de la propriété, le droit de la République.

Pour colorer la révolte contre les lois, ils disent que nous avons la constitution et que nous voulons détruire le gouvernement républicain. C'est là une calomnie méprisable. La République n'a pas de plus fermes appuis que ceux qui cherchent à la préserver des excès révolutionnaires ; avec lesquels on a trop confondu cette forme de gouvernement. La constitution, M. le président de la République a juré de la respecter et de la faire respecter ; il tiendra son serment. Ses ministres ont un passé qui ne laisse à personne le droit de suspecter leurs intentions ; et ils ne peuvent pas donner une plus grande preuve de leur attachement aux institutions républicaines, que l'énergie avec laquelle ils sont déterminés à réprimer tout désordre, quelles qu'en soient les proportions.

Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force ; le repos et la sécurité sont à ce prix. Que tous les bons citoyens secondent le gouvernement dans la répression des troubles qui agiteraient la place publique. C'est la République, c'est la société elle-même, ce sont les bases éternelles du pouvoir que les perturbateurs mettent en question. La victoire de l'ordre doit être décisive et irrévocable. Que chacun fasse donc son devoir, le gouvernement ne manquera pas au sien.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON FAUCHER.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

Les seuls faits qui soient certains, c'est que plusieurs sociétés secrètes, dans l'espérance de malheurs qui, grâce à Dieu, ne sont pas réalisés, s'étaient constituées en permanence pendant la nuit dernière, c'est que le gouvernement avait découvert un complot dans les rangs de la garde nationale mobile ; ces symptômes ont suffi pour faire prendre les précautions extraordinaires qui ont si vivement impressionné la population parisienne aujourd'hui.

A la nuit, les gardes nationaux ont été renvoyés chez eux, et à huit heures du soir, l'ordre a été donné aux troupes de rentrer dans leurs quartiers. Paris avait dans la soirée repris son aspect accoutumé.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse, quelques patrouilles circulent encore sur les points qui sont ordinairement le théâtre des premiers désordres ; mais nous n'avons pas appris que la paix publique ait été troublée nulle part.

— On annonce l'arrestation de M. Forestier, colonel de la légion de la garde nationale.

On parle de plusieurs autres arrestations qui auraient été faites aujourd'hui par l'autorité. On cite notamment trente ou quarante personnes arrêtées rue Jean-Robert, se disant appartenir à un comité socialiste. Plusieurs individus qui se faisaient remarquer dans les groupes par quelques propos violents contre le président et le gouvernement, ont également été arrêtés.

— Nous croyons pouvoir assurer qu'à trois heures M. Marrast a fait proposer au président de la République, comme moyen d'assurer la tranquillité, de retirer au général Changarnier le commandement des forces parisiennes pour le donner à M. Lamorieière. Cette demande a été accueillie par un refus formel. (*Presse*.)

— Le bruit a couru que MM. Caussidière et Louis-Blanc avaient été également arrêtés ; nous pensons que ce bruit est faux ; des voyageurs, arrivés aujourd'hui de Londres, affirment, au surplus, que ces messieurs étaient encore à Londres samedi dernier. (*Patrie*.)

— Hier vers 2 heures, une tentative de barricade a été faite sur la place du Châtelet. Les hommes de mauvaise mine qui

lient à payer la chaussée, ne trouvant pas d'écou parmi les passants qu'ils conviaient à cette œuvre coupable, ont pris le parti de s'éloigner.

Un témoin oculaire nous communique le fait suivant : Hier lundi, à deux heures, des groupes assez considérables se sont formés à la porte Saint-Denis; à trois heures et demie, ils étaient fort diminués.

A ce moment, un cavalier, vêtu d'une blouse blanche, pantalon noir, bottes vernies, et coiffé d'une casquette bleue, s'y arrête. Des hommes se détachent des groupes, s'en approchent, et reçoivent sans doute un mot d'ordre. Ils retournent immédiatement à leurs groupes qui se dissipent comme par enchantement.

Cela ne prouve-t-il pas que les émeutiers étaient en mesure et n'attendaient que le moment favorable pour agir? Cela ne prouve-t-il pas que c'est le grand déploiement des troupes qui les a contenus? (La Patrie.)

M. Dubois de Saligny est nommé ministre de la République française à La Haye, en remplacement de M. de Ludre, nommé ministre à Berlin.

M. Walewski est nommé ministre plénipotentiaire à Florence, en remplacement de M. Benoît Champy.

M. Benoît Champy est nommé ministre à Carlsruhe, en remplacement de M. Amédée Lefèvre.

M. Amédée Lefèvre est nommé ministre à Munich, en remplacement de M. Klain, nommé ministre à Hambourg.

M. THIERS.

Au milieu de ces complications, il n'est que trop vrai que les intérêts de la République sont en péril.

Voici à cet égard quelques détails trop précis pour que nous ne les fassions pas connaître à nos lecteurs. Ils amènent de l'Indépendant de l'Ouest.

M. Thiers, dit ce journal, ne voit d'autre solution à la crise actuelle, que la régence, et il n'en désire pas d'autre. Et ceux qui reçoivent ses confidences, le savent. Voilà ce que nous pouvons affirmer.

Mais ce que nous pouvons affirmer aussi, c'est que les Molé, les Changarnier, les Bugeaud sont étrangers à cette intrigue; c'est que ces hommes-là ne veulent pas de ce que veut M. Thiers et comprennent parfaitement la nécessité d'une situation de principes.

Ce que nous pouvons affirmer encore, c'est que les principaux intéressés du Constitutionnel et des Débats pensent comme MM. Changarnier, Bugeaud et Molé, c'est-à-dire pensent comme nous, et repoussent énergiquement l'idée d'un replâtrage, qui ne pourrait que nous préparer de nouveaux abîmes.

Que Louis-Napoléon Bonaparte se mette sur ses gardes. Etait-ce pour mieux réussir que M. Thiers, tout en refusant de faire partie du cabinet, a voulu avoir la haute direction des affaires.

La famille d'Orléans n'a aucune participation dans cette intrigue, nous en sommes convaincus. Louis-Philippe et ses enfants savent aujourd'hui ce que valent les gouvernements qui sont en dehors des principes; ils connaissent, ils comprennent leurs véritables intérêts. Mme la duchesse d'Orléans, si noble, si intelligente, aurait-elle des illusions, des rêves, que n'a pas sa famille? Nous ne le croyons pas.

Mais il importe que cette affaire soit éclaircie; il importe que l'attitude de l'opinion publique rende toute surprise impossible. (Intérêt public de Caen.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Suite de la séance du 29.)

M. Victor Hugo. Je viens prendre le débat au point où l'honorable M. Jules Favre l'a laissé, mais je m'enfermerai dans l'examen du droit qu'a cette assemblée de se perpétuer ou de se dissoudre. Il a cherché à passionner le débat, je chercherai à le calmer.

Je suis de ceux qui pensent que cette assemblée a reçu du peuple un mandat tout à la fois limité et illimité. (Rire prolongé.) Il est limité quant à la souveraineté, limité quant à l'œuvre à accomplir. L'achèvement de la constitution épuise le mandat. Qu'est-ce qu'une constituante? C'est une assemblée agissante; qu'est-ce qu'une constitution? C'est une révolution accomplie. Vous figurez-vous une révolution fermée par le vote de la constitution, et continuant à s'agiter par l'existence de la constituante; une constitution qui régit la nation et ne régit pas le parlement, voilà ce qui est inadmissible.

M. Victor Hugo discute la valeur des lois organiques. A quoi bon multiplier ces lois, que la prochaine assemblée peut défaire et refaire à son gré. Une assemblée constituante ne doit rien faire qui ne porte le sceau de sa souveraineté, sous peine de n'imprimer à ce qu'elle fait que le sceau de sa faiblesse.

M. Victor Hugo ne veut pas s'arrêter au conflit d'amour-propre qu'on veut soulever entre le ministère et l'assemblée au sujet de la proposition Râteau; les grandes assemblées ne se gouvernent pas par la susceptibilité. Elles doivent envisager l'heure de leur dissolution avec dignité et liberté.

An moment de ce vote si grave qui doit consterner ou rassurer le pays, j'aurais les arguments que je dois déjà épuiser, j'arrive à une dernière objection qui, selon moi, est d'un ordre supérieur à tout ce que vous venez d'entendre.

Cette objection, la voici : Comme nous invoquons pour la dissolution les nécessités politiques, on invoque contre elles d'autres nécessités politiques. On dit que l'assemblée constituante doit rester à son poste, qu'elle doit continuer son œuvre, ne pas livrer l'avenir de la République et la constitution à un parti qui a emporté le pays. On évoque des fantômes menaçants, on suppose que l'assemblée nationale, si elle se dissout, nous laissera porter avec elle des bouleversements, des guerres, des anéantissements.

C'est là, dit-on, la question. Car si ceux de mes collègues que je combats n'avaient aucune crainte, s'ils étaient tranquilles sur l'esprit de la prochaine assemblée, ils leur conseilleraient à coup sûr de céder la place.

J'aborde donc la question de crainte. Mon intention est de vous montrer ce que valent les arguments qui sont maintenant de l'histoire, pour éclairer la question.

Il y a moins d'un an, en mars dernier, une partie du gouvernement provisoire croyait, on semblait croire à la nécessité de se perpétuer. Il y avait des publications officielles placées au coin des rues, l'on affirmait que l'éducation politique de la France n'était possible que par le suffrage universel, et qu'il était nécessaire que le gouvernement se perpétuât. Et cela s'affirmait au nom d'une opinion qui se dégageait en quelque sorte de la République, et qui semblait croire que la République lui appartenait en propre. Cette opinion demandait l'ajournement des élections et signalait l'approche d'un immense danger.

Ce danger, savez-vous de quel genre? C'était l'assemblée nationale devant laquelle j'ai l'honneur de parler en ce moment. Les élections fatales qu'il fallait ajourner, c'étaient celles qui vous ont amenés ici.

Eh bien, ce qu'on disait il y a dix mois de l'Assemblée constituante, on le dit aujourd'hui de l'Assemblée législative. Je vous laisse le soin de conclure et d'interroger vos mémoires, et je vous demande à vous-mêmes ce que vous avez fait et ce que vous avez été.

Je ne veux pas dérouler ici tous vos actes. Mais, ce que je sais, c'est que la civilisation a été sauvée par vous. Voilà ce que vous avez fait; voilà comment vous avez répondu au parti qui voulait reculer votre avènement. On dit de vos successeurs ce qu'on disait de vous. Aujourd'hui comme alors, on veut ajourner l'élection. (Très-bien!)

Messieurs, il y a d'autres faits que je pourrais rappeler, mais je pourrais manquer à la modération.

Il y a dans ce qui se passe un enseignement; c'est que chaque fois qu'il s'agit de consulter le pays, on hésite, on recule, on cherche des faux-fuyants. (Très-bien!)

Une voix. Nous n'avons pas reculé pour la nomination du président de la République.

M. V. Hugo. Savez-vous ce qu'il y a dans ces hésitations? Je le dirai... (Murmures.) Les murmures ne m'interrompent pas... Nous avons écouté vos vérités, écoutez les nôtres.

Je le dirai franchement, car la liberté de la tribune n'est rien sans la sincérité; il y a dans ces hésitations une crainte secrète du suffrage universel. (Très-bien!)

M. Mathieu (de la Drôme). Allons donc!

M. V. Hugo. Je peux vous le dire, à vous qui, les premiers, avez fondé le gouvernement républicain, il n'y a rien de plus grave en politique qu'un gouvernement qui tient en défiance son principe. (Très-bien!)

Montrez de la confiance au pays et le pays sera confiant. Je vous en conjure, au nom de ce généreux peuple de Paris qu'on entraîne encore aux passions politiques...

Je suis convaincu, la majorité comprendra que le moment est venu de prendre un parti. S'il en était autrement, si l'Assemblée se prolongeait indéfiniment (réclamations), si l'Assemblée persistait à se prolonger, si elle ne fixait pas une date à sa dissolution, eh bien! il est temps de le dire, l'esprit de la France, qui anime l'Assemblée, se retirerait d'elle. Il peut vous être donné de durer, mais non de vivre. On ne décrète pas la vie politique. Je voterai pour le terme de dissolution le plus prochain possible. (Très-bien! très-bien! Ce discours est suivi d'un long mouvement.)

La clôture de la discussion générale est demandée à grands cris. Toute la gauche se lève pour la clôture, la droite se lève contre, l'aspect de l'Assemblée est douteux, dans le doute la discussion doit continuer.

Voix nombreuses. A demain! à demain!

M. Le président. L'Assemblée a maintenant à décider si après la première délibération qui vient d'avoir lieu, elle entend procéder à une deuxième lecture. Il ne peut être question aujourd'hui que d'adopter ou de rejeter le principe (à demain! à demain! Non! non!)

M. Flocon parle contre le renvoi. Dans la situation où une politique imprudente a placé le pays...

Voix. C'est la vôtre.

M. Flocon. Des journées comme celle-ci coûtent cher à l'industrie et au travail. L'Assemblée a une réponse à faire à ceux qui l'ont blessée dans sa dignité; il faut que cette réponse ne se fasse pas attendre.

L'Assemblée décide que la discussion ne sera pas renvoyée à demain.

M. Le président fait l'appel des orateurs inscrits pour parler, tous renoncent successivement à la parole.

La clôture va être ainsi prononcée de fait. M. Combarel de Leyval paraît à la tribune.

M. Combarel de Leyval. L'un des orateurs qui a abordé cette tribune a déplacé la question: il a dit que la question de savoir si le pouvoir était sur le point de se séparer le chef du pouvoir exécutif de son ministère. Qui donc vous a donné le droit de dire qu'ils ne sont pas d'accord? Est-ce donc le Moniteur de ce matin. (Rires.)

Une voix. Vous découvrez le président de la République. (Nouveaux rires.)

Vous pouvez combattre le ministère, mais vous ne pouvez pas dire que ce ministère n'est pas d'accord avec le chef du pouvoir exécutif, car autrement on serait là garantie de la responsabilité du ministère et de celle du chef du pouvoir exécutif. Autrement vous proclamerez la doctrine de la souveraineté de la convention: et vous n'en avez pas voulu dans la constituante.

Je sais bien que vous n'accordez aucune autorité aux pétitions qui nous arrivent de toutes parts; mais serez-vous assez sûrs de l'opinion publique pour ne pas cacher encore votre vote dans un scrutin secret! (Rires et bravos à droite. — Murmures à gauche.)

Si nos adversaires se croyaient destinés à faire partie de l'Assemblée législative, on peut être certains qu'ils se montreraient plus coulants. (On rit.)

Mais ils craignent de ne pas recevoir un nouveau mandat et sous prétexte de sauver la République contre de prétendues conspirations qu'on ne peut pas venir dénoncer à cette tribune (interruption), on veut perpétuer l'Assemblée en contradiction du vote du 10 décembre.

Mais avant ce vote, est-ce que le pouvoir n'était pas entre des mains sages et habiles? Eh bien! cela n'a pas suffi au pays? L'élection du 10 décembre a donc une signification, et si l'Assemblée se perpétuait, elle donnerait un démenti aux cinq millions et demi de voix qui se sont réunies sur un nom au 10 décembre.

Je sais bien que le ministère est pris fatalement dans la minorité; mais qu'arriverait-il, je vous le demande, si chacun des deux pouvoirs persistait dans cet antagonisme. (Longue agitation.)

M. le général Cavaignac. (Vif mouvement d'intérêt.) C'est avec une profonde émotion, je le reconnais, que j'aborde cette tribune. Je le fais pour remplir un devoir, pour repousser, mais pour toutes, ces mots de vainqueurs et de vaincus qu'on apporte trop souvent à cette tribune.

Je comprends ces mots dans la bouche des hommes qui ne voient dans ces luttes que des questions individuelles ou des satisfactions ambitieuses. Quant à nous, qui avons suivi avec amour cette grande épreuve par laquelle a passé le pays, nous n'avons vu ni vainqueurs ni vaincus.

Il n'y a pas eu de vaincus le 10 décembre, il n'y a pas eu non plus de vainqueurs. Pour moi, j'y ai vu une victoire du peuple, victoire à laquelle je dévoue ma vie tout entière.

Il y a un mot à dire sur cette grande œuvre de la consécration de la République, dont tant d'esprits avaient pu douter, et j'ai été glorieux de nous voir respirer dans une carrière où je n'ai vu que des ennemis. (Très-bien!) de toutes parts, bravo! bravo! Deux salves d'applaudissements partis de toutes les côtés de l'Assemblée accueillent le général lorsqu'il descend de la tribune.)

La clôture est prononcée.

M. Le président. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle sera passée à une deuxième délibération sur la proposition de M. Râteau.

Plusieurs voix à gauche. Non! non! Il faut mettre aux voix les conclusions du rapport.

M. Le président. Pas en tout. L'Assemblée s'est déjà prononcée en préparant la proposition en considération. Ce qu'il faut savoir maintenant, c'est si l'on passera à une seconde délibération.

M. de Lamartine se demande la parole sur la position de la tribune. Il est trop tard pour traiter l'immense question d'Etat que soulevait la proposition qui vous est soumise.

Voix nombreuses. Parlez! parlez! M. de Lamartine. Il faut que la question ne soit éludée dans aucune de ses parties.

Voix à gauche. La clôture est prononcée. M. de Lamartine. Il est évident pour moi que dans la conscience d'un grand nombre d'entre vous, la question n'a pas été posée sous toutes ses faces. Il est évident qu'il est dans la conscience de l'immense majorité de l'Assemblée, que la question est mal posée. Il faut que le cri qui s'échappera de notre conscience, soit un cri de vérité! (Très-bien!)

Et d'abord la proposition de M. Râteau, je la considère comme indigne de cette assemblée. Fixer un jour, une heure, où l'Assemblée n'existera pas, ce serait avoir l'air de céder à ces odieuses injonctions qu'on a soulevées contre nous! (Très-bien! très-bien!)

J'aurai l'occasion, dans une autre discussion, de revenir sur la proposition de M. Râteau; je l'examinerai plus particulièrement; mais ce qui importe pour le moment, c'est de faire cesser un malentendu qu'on exploite contre nous, en faisant croire que nous voulons nous perpétuer en long parlement.

En conséquence, je demande que l'Assemblée ne vote que sur la proposition Râteau. (Agitation.)

(M. de Lamartine descend de la tribune, bien qu'on lui crie de toutes parts: Parlez! parlez!)

M. Grévy, rapporteur de la proposition Râteau, fait remarquer que la commission avait considéré cette proposition comme principale, et toutes les autres propositions comme des amendements. (Agitation.)

Ces propositions secondaires seront aujourd'hui écartées si la principale est repoussée. Ce n'est pas à dire que les autres ne puissent pas se reproduire plus tard; mais il faut qu'elles suivent, pour le moment, le sort de la proposition principale, c'est là le règlement. Aussi ne peut-on pas les diviser, ainsi que le demandait M. de Lamartine. (Non! non! mouvements; aux voix!)

Vous n'avez qu'à statuer sur une chose, celle de savoir si la proposition aura les honneurs d'une deuxième délibération. (C'est cela!)

M. Bineau demande que l'Assemblée se prononce sur les conclusions de la commission; le vote sera plus simple et plus net.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Pagnerre demandent qu'on distingue leur proposition de celle de M. Râteau, dans le vote qui va avoir lieu. (Tumulte.)

MM. Marrast et Antony Thouret parlent en même temps au milieu du bruit. (On n'entend pas! En place! en place!)

Un grand nombre de représentants encombrant les abords de la tribune. M. le président explique le vote. Ce qui est aux voix, ce sont les conclusions de la commission. 41 membres ont demandé le scrutin secret. (La droite crie l'appel nominal! l'appel nominal! Un affreux tumulte règne dans l'Assemblée. Il est 7 heures. On va procéder à l'appel nominal. L'opération compliquée par le rappel durera deux heures.)

Fin de la séance du 29.

A huit heures le scrutin est fermé; il est procédé au dépouillement du scrutin, dont voici le résultat:

Table with 2 columns: Item, Count. Includes: Nombre des votants, Majorité absolue, Pour l'adoption des conclusions du rapport, Contre.

L'Assemblée n'a pas adopté les conclusions de la commission. En conséquence l'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à une deuxième délibération sur la proposition Râteau et les autres.

La séance est levée à 8 heures un quart.

Séance du 30.

A 1 heure 1/2 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Molé dépose une pétition des habitants du département de la Gironde, demandant la dissolution de l'Assemblée constituante et la prompte convocation de l'Assemblée législative.

M. F. Degeorges dépose une pétition des habitants du département du Pas-de-Calais demandant à l'Assemblée nationale de ne pas se séparer avant d'avoir achevé toutes les lois organiques.

M. Gaslonde dépose une pétition demandant la prompte dissolution de l'Assemblée constituante et la convocation de la législative.

M. Buisson dépose une pétition priant l'Assemblée nationale de ne pas se séparer avant d'avoir voté les lois organiques.

Un grand nombre de représentants déposent des pétitions pour et contre la dissolution de l'Assemblée.

M. Sarrans à la parole pour adresser des interpellations au président du conseil.

M. Sarrans. Je demande la permission d'adresser des interpellations à M. le ministre de l'intérieur et en son absence à M. le président du conseil, sur l'arrestation malencontreuse de M. Forestier, colonel de la 6e légion de la garde nationale, qui a été arrêté à la tête de sa légion. Si je suis bien informé, M. Forestier aurait été arrêté pour avoir écrit une lettre à M. le président de l'Assemblée nationale, pour lui faire savoir que si l'Assemblée nationale était menacée dans le lieu de ses séances, elle pouvait trouver un appui dans la garde nationale et siéger dans le local de l'École des Arts et Métiers.

Il avait dit aussi aux officiers de la légion que l'Assemblée nationale et l'hôtel du président de la République pouvaient être menacés et qu'il fallait être tout prêts à voler au secours de l'un et de l'autre. Eh bien, citoyens représentants, croyez-vous qu'il y ait là un manque à la dignité du pouvoir de l'Assemblée?

Une voix. C'est le général Changarnier qui aurait dû être arrêté.

M. Sarrans. Hier notre honorable président, par une condensation que chacun de nous a interprétée à sa manière, a excusé la conduite du général Changarnier; il l'avait mandé auprès de lui et le général Changarnier a refusé d'obéir et s'est contenté d'adresser une lettre dont M. le président a refusé de donner lecture. On a dit que c'était une lettre confidentielle. Mais c'était une lettre qui appartenait à l'Assemblée, et si je suis bien informé, cette lettre contiendrait à peu près ce qui suit: Le général Changarnier aurait écrit au président qu'il avait informé le ministre de l'intérieur, et que cela suffisait.

Une voix. C'est abominable.

M. Sarrans. Je m'étonne surtout de cette proclamation insensée. J'en demande pardon à M. le ministre de l'intérieur. (Murmures à droite.) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une pareille démonstration de force en face d'un danger imaginaire est inexplicable. Il faut qu'on ait le mot de cette énigme et je demande à l'Assemblée d'ordonner une enquête. (Bravos à gauche.)

M. Léon Faucher. Je demande à l'Assemblée la permission de déposer les incidents qui ont servi de prétexte à ce débat. Et d'abord, les termes de la lettre adressée par M. le général Changarnier à M. le président de l'Assemblée nationale, témoignent-ils pas d'un respect suffisant pour le représentant de l'Assemblée? Venons à l'autre incident; l'arrestation du colonel Forestier. Le colonel n'a pas été arrêté parce qu'il avait écrit au président de l'Assemblée pour lui offrir ses services. Cela serait parfaitement loyal. M. le colonel Forestier est intervenu d'avoir cherché à empêcher un soulèvement dans la force publique contre le pouvoir établi. M. le colonel Forestier a été déféré à la justice; elle prononcera. Je m'abstiens. (Bravos à gauche.)

On reproche maintenant au gouvernement les précautions qu'il avait prises pour prévenir le danger. Je proteste contre les interpellations qui ont pas d'exemple dans un pays civilisé. (Bravos à droite.) Un complet existait.

A gauche. Par vous! par vous!

A droite. A l'ordre! à l'ordre! les interrupteurs.

M. Faucher. Un complet existait dans les clubs et dans les sociétés secrètes; complet contre toute la République, et n'attendait qu'un signal pour se lever. C'est la raison d'une garde nationale restée fidèle et qui s'est soulevée que son premier devoir était de protéger la République et la société. (Bravos.)

Je n'ajoute plus qu'un mot, c'est que j'étais assés douloureux des paroles

qui n'auraient d'effet que de prolonger la crise et semblent un encouragement au désordre. Quant à la proclamation que j'ai faite pour rassurer la population de Paris, je n'ai pas à m'en défendre. Je m'en glorifie. (Très-bien.)

M. Marrast. Je n'étais pas ici tout à l'heure lorsque M. Sarrans a pris la parole. On vient de me dire qu'il avait accusé M. le général Changarnier d'avoir écrit au président de l'assemblée une lettre peu convenable. S'il en était ainsi, l'assemblée peut être certaine que votre président aurait dû rappeler M. le général Changarnier au respect dû à l'assemblée dans la personne de son président: Si l'assemblée, au surplus, le désire, je lui donnerai lecture de cette lettre.

A droite. Non? non!
A gauche. Si! si!
M. Marrast donne lecture de la lettre de M. Changarnier qui se borne à avvertir dans des termes convenables M. le président de l'assemblée des motifs des précautions prises par le gouvernement. M. Marrast termine par quelques mots relatifs à M. Forestier.

M. Bac. Je viens appuyer la demande d'enquête faite par M. Sarrans. J'aime à croire que les dispositions prises hier par l'autorité avaient un motif sérieux.

Cependant, je ne puis m'empêcher de remarquer l'étrange coïncidence qu'offraient ces préparatifs avec les articles de journaux qui nous arrivent de la province et qui demandent non pas seulement la dissolution, mais la dispersion de l'assemblée.

Et dans des circonstances si graves, M. le ministre de l'intérieur vient jeter dans la population parisienne une proclamation qui, entre autres choses, a l'air de faire allusion à ceux qui avaient dirigé une mise en accusation contre le ministère. (Interruption à droite.)

M. de Villèle. Il n'y pensait pas. (On rit.)
M. Faucher. M. le président, y a-t-il une tribune?

M. de Villèle à droite. Nous sommes habitués à avoir un président.
M. de Villèle. Pour ajouter à ce que j'ai dit de certains articles de journaux, je citerai une lettre envoyée de Paris au Courrier de la Gironde, et dans laquelle on dit, entre autres choses, que le canon est l'ultima ratio, la dernière raison du gouvernement contre ceux qu'on désigne sous le nom de factieux.

Savez-vous, messieurs, que quand on nous désigne de la sorte, il y a danger pour nous à retourner dans nos départements? Il faut que la lumière se fasse et que toutes les conspirations soient démasquées et punies, et le seul moyen est d'ordonner l'enquête.

A droite. Les électeurs la feront. (Très-bien.)

M. de Villèle. Ce que le débat pouvait avoir de sérieux dans son origine, me paraît suffisamment vidé par la communication faite à l'assemblée par son président. Je ne veux dire qu'un mot relatif au journal dont on vient de parler. Je ne connais ce journal que parce que je l'ai déferé au parquet pour outrages envers l'assemblée. (Bravos.)

M. Guinand. Je viens protester contre l'arrestation d'un de mes collègues, le colonel Forestier. Eh bien, je défie M. Léon Faucher, et l'assemblée peut prendre acte de mes paroles, je défie d'établir aucune accusation. M. Forestier n'a fait que ce que nous avons tous fait, nous ses collègues, quand nous avons appris qu'on battait le rappel dans les 1^{re}, 2^e et 10^e légions. Nous nous sommes réunis et nous avons pensé que nous, qui depuis 25 ans combattons pour la république, nous pouvions nous mettre à côté de M. Léon Faucher. (Applaudissements à gauche.) Nous avons fondé la république et nous saurons la maintenir envers et contre tous (bravos à gauche), ainsi que tous les grands principes sociaux.

M. L. Faucher. Je répète ce que j'ai dit. M. le colonel Forestier est déferé à la justice. Je ne dois rien dire de plus. (Très-bien à droite.)

M. Edgard Quinet proteste comme M. Guinand contre l'arrestation de M. Forestier, citoyen connu par son patriotisme et son dévouement à la république et dont il partage les sentiments.

M. Flocon. Un coup d'Etat a été tenté hier. (Rires à droite. — Bravos à gauche.)

Peu trouve la preuve dans des démentis... (M. de Villèle à droite.) Il importe donc que la vérité soit connue. J'appuie l'enquête. (Bravos à gauche.)

A droite. L'ordre du jour! l'ordre du jour!
A gauche. L'enquête! l'enquête!

M. le président. En dehors de l'ordre du jour, il y a une proposition faite par un représentant et déposée aux termes du règlement; elle doit être renvoyée dans les bureaux.

Nouvelles d'Allemagne.

Vienne, 26 Janvier. — L'attention générale est dirigée sur les événements qui se préparent en Italie. On s'attend de jour en jour à voir éclater les hostilités, et, depuis hier, les fonds baissent à la bourse.

Le corps d'armée du comte Nugent fort de 35,000 hommes, a reçu l'ordre de se mettre en marche pour l'Italie. On apprend que la haine nationale est plus violente que jamais dans la Haute-Italie.

On suppose que Kossuth va se rendre à Mamrosz, afin de s'enfuir, ou par Vuk sur la route d'Ungvár ou de Munksz à Verocko.

On assure que le prince de Schwarzenberg a invité, par une circulaire, toutes les personnes de haut rang qui habitent ordinairement Vienne, à revenir s'y établir dans l'intérêt de la population de cette capitale. Ce n'est pas seulement à la Saxe, mais aussi à la Prusse, que le gouvernement a demandé l'extradition des réfugiés politiques. Par suite du refus qu'il a essayé, l'instruction de l'affaire de l'assassinat du comte Latour est suspendue.

La prise de Léopoldstadt ne se confirme pas. Une partie de cette forteresse est, dit-on, aux mains des impériaux, mais la garnison de la principale citadelle est résolue à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Nous ne savons s'il est vrai que le commandant Beyer (Rupert) a été cloué à la porte par ses soldats, et, si nous parlons de la prise de Szogedin par le ban, nous ajouterons que cette nouvelle est tirée de l'Organe central du commerce et de l'industrie.

Le prince Windischgrätz a proposé à S. M. l'empereur d'ordonner que les billets de banque hongrois, même ceux d'une haute valeur, soient reçus dans toutes les caisses du pays jusqu'à un nouvel ordre. La suite de cette mesure sera la prochaine transformation des billets de banque hongrois en billets autrichiens, et lorsqu'on prendra d'autres mesures, il sera trop tard. (Gazette de Cologne.)

Le comte Welden, gouverneur de Vienne, a fait venir ces jours-ci devant lui le bourgmestre et les chefs de division de la garde nationale, et leur a offert de leur rendre les armes et de faire occuper les postes par la garde nationale, à la condition que, de 24 heures, les différents postes se livreraient alternativement les mêmes armes. De cette façon, quelques centaines d'habitants seuls auraient été armés, et auraient allégé le service des troupes. Les capitaines ont naturellement rejeté cette offre. Le gouverneur, qui ne s'attendait pas, s'écria indigné: « et que ferez-vous donc, si un ennemi se présente devant vos portes? » — « Nous arborerons le drapeau blanc » répondit-on, et depuis, cette anecdote, à la satisfaction générale, fait le tour de la ville.

DRESDEN, 27 JANVIER. — Dans la séance d'aujourd'hui, M. von der Pfordten a fait la déclaration suivante:

« Le roi n'a pas pu se décider à accepter maintenant la démission des ministres. La chambre, toutefois, ne s'étonnera pas que le ministère n'ait pas été en état de renoncer de suite à une résolution qu'il n'avait prise qu'après mûre délibération, mais qu'il ait dû se réserver sa résolution définitive. Un membre de cette chambre, a ajouté le ministre, a exprimé hier la supposition que la retraite du ministère devait être attribuée à un différend avec la couronne au sujet de la publication des droits fondamentaux; je déclare que cette supposition est dénuée d'exactitude. Le ministère, à cet égard, a fait à S. M. des propositions auxquelles le roi a souscrit et qui, je l'espère, seront aussi approuvées par les chambres. Le ministère n'a donné sa démission que parce qu'il a acquis la conviction que dans les conjonctures actuelles, il ne peut diriger plus longtemps les affaires d'une manière compatible avec les intérêts du pays. Cette conviction n'a pu changer dans l'espace de quelques heures; aussi le ministère est-il décidé jusqu'à présent à persister dans sa démission. »

Plusieurs députés ont déclaré que les ministres n'avaient pas des motifs suffisants pour se retirer, et M. Tzschirner ayant rappelé aux ministres leur responsabilité, M. von der Pfordten lui a répondu que c'était précisément parce que les ministres étaient responsables de leur administration au pays qu'ils devaient se réserver leur résolution définitive.

COLOGNE, 30 JANVIER. — Dans les élections primaires pour la première chambre, qui ont eu lieu hier, les constitutionnels ont fait passer leurs 23 électeurs définitifs. Les démocrates n'ont pu en faire passer un seul. Les élections ont eu le même résultat à Aix-la-Chapelle, à Bonn, à Düsseldorf, etc.

— Nous apprenons de sources certaines, (lire dans la Gazette des Postes, que le ministère de l'empire a réuni aujourd'hui tous les plénipotentiaires pour les informer, par suite de la note officielle du gouvernement prussien, du point où se trouvent les délibérations de l'assemblée nationale sur la constitution de l'Allemagne, et pour inviter, par leur intermédiaire, tous les gouvernements de l'Allemagne à faire parvenir le plus tôt possible, sur l'invitation de la Prusse, au ministère de l'empire, les déclarations qu'ils pourraient avoir à transmettre, attendu que la seconde lecture, et par conséquent la lecture définitive de la constitution, aura lieu très prochainement.

CONCERT, TEN VOORDEELE DER ARMEN,

te geven door de
's Gravenhaagsche Lieder-Tafel
HELIKON,
onder directie van den Heer F. T. PASDELOUP, met welwillende medewerking van een door de voornaamste Toonkunstenaars dezer residentie bezet
ORCHEST,
onder directie van den Heer HASSELMANS, orchestmeester van den Koninklijk Franschen Schouwburg, op Zondag den 4 Februarij 1849 in de Groote Zaal van het Lokaal op den Fluweelen Burgwal.

PROGRAMMA. — Eerste deel.

1. Concert-Ouverture. Hasselmans.
2. Der Herr is mein Herr, Koor. B. Klein.
3. Souvenir de Berlin, concertina voor Fluit, met een voordeel voor de kinderen van de armen. Schaeffer.
4. a. Die Kapelle, Koor. b. Schaeffer-Sonntagstied.
5. Caprice voor piano-forte, uit te voeren door het lid L. J. Lefebvre. Mendelssohn Bartholdy.
6. Koor uit de opera Euryanthe. Weber.
7. Eerste Allegro van het 3de Concert voor Viool, uit te voeren door het lid C. de Groot. de Bériot.
8. En avant! Koor. J. B. Katto.

Tweede deel.

1. Ouverture van de opera Guillaume-Tell. Rossini.
2. Aan God! hymne. C. de Groot.
3. La Pompa di Festa, groote concert-étude voor piano-forte, uit te voeren door het lid L. J. Lefebvre. Willmers.
4. a. Serenade, Koor. b. O! Sonnenschein, Koor. Verhuist. Lachner.
5. Les Arphés, caprice voor Viool, voor te dragen door het lid C. de Groot. Vieuxtemps.
6. Koor uit de opera die Zauberflöte (O Isis). Mozart.
7. Le Carnaval de Venise, variation voor fluit, gecomponeerd en uit te voeren door het lid A. Sawlet. C. Zöllner.
8. a. Marsch! Koor. b. Terugkeer in 't vaderland, Koor. H. Schaeffer.

Aanvang ten 7 uren.

De toegang-biljetten zijn a f 1.49 te bekomen bij den Heer P. H. Noordendorp, boekhandelaar op het Hofspui; bij de Heeren Weygand en Beuster, muzijkhandelaars in de Nieuwstraat, en op Zaterdag en Zondag, 3 en 4 Februarij, aan het lokaal, alwaar op die dagen gelegenheid zal zijn tot het bespreken van plaatsen.

De Tekstboekjes zullen op den avond der uitvoering aan het lokaal verkrijgbaar zijn, tegen betaling van 15 cents.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 3 Février 1849. — (Représentation n° 97.)

GUILLAUME D'ORANGE

OU
L'UNION D'UTRECHT,

grand opéra en 4 actes et 7 tableaux, arrangé pour la scène française par M. Auguste Clavereau, musique de M. Carl Eckert.

Orné de trois Décorations Nouvelles, composées et peintes par M. J. J. van Hove. — Divertissement de M. Collet, maître de ballet. Costumes nouveaux confectionnés par M. Berkhout, costumier du Théâtre-Royal-Français.

ANNONCES.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER.

A louer à partir du 1^{er} mai 1849, pour une ou plusieurs années, la maison de campagne dite HOEKENBURG, tout-à-fait meublée, agréablement

située dans la commune de VOORBURG, à une demi-lieue de LA HAYE, et ainsi près des bords de mer de SCHEVENINGUE. Cette maison de plaisance est bordée par le canal de la résidence, à DELFT et à LEYDE, ainsi que par la chaussée de ROTTERDAM à AMSTERDAM.

Outre le bâtiment principal, il y a une seconde habitation, avec chambres de maîtres, une écurie pour huit chevaux et une remise très-spacieuse, ainsi qu'une maison de jardinier, des serres, des couches, des potagers, des vergers productifs, un vaste parc et des promenades agrandie par l'enclos d'une partie du terrain D'ARENDSBURG, où les fouilles, dont quelques restes sont encore visibles, ont été faites.

On est prêt de s'adresser, pour de plus amples informations, au jardinier à HOEKENBURG, ou au charpentier TERWINKEL, au Smidwater a. l. a. Haye. Lesdites campagnes limitrophes sont aussi à vendre. (280)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MERCREDI 31 JANVIER. — Les cours des intégrales étaient aujourd'hui plus fermes. Les autres fonds hollandais n'ont presque pas varié. La plupart des fonds étrangers se sont bien soutenus à leurs cours, sans qu'ils aient cependant donné lieu à des affaires de quelque importance.

ROTTERDAM, MERCREDI 31 JANVIER. — Les fonds hollandais un peu moins fermes qu'hier, avec des affaires insignifiantes. Le 2 1/2 % belge, après avoir montré une tendance à la hausse, a fermé 3/4 % au dessous de son cours d'hier. Les fonds espagnols également plus faibles. Les métalliques autrichiens et les portugais plus offerts.

PARIS, MARDI 30 JANVIER. — Hier soir, à la petite bourse du passage de l'Opéra, dès qu'on a eu connaissance du vote de l'assemblée nationale qui rejette les conclusions du rapport de la commission, le 5 % est monté de 75 fr. à 75 50, eu hausse de 50 c. sur le cours de clôture du parquet. Ce matin, on était dans les mêmes dispositions, pendant toute la bourse, les fonds publics ont montré beaucoup de fermeté. Cependant, vers la fin de la séance, il y a eu un peu de faiblesse, par suite des réalisations de bénéfices, mais ce mouvement de reprise indique assez avec quelle faveur la bourse a accueilli le vote d'hier: le grand pas a été fait; la chambre a décidé qu'elle se retirerait; il s'agit maintenant de rapprocher autant que possible le terme de son existence, et alors seulement la confiance renaîtra.

LONDRES, MARDI 30 JANVIER. — Les fonds anglais se sont raffermis aujourd'hui. Les Consolidés fermés hier 90 3/4, 7/8 et ouverts ce matin 90 5/8, 3/4, sont fermés à 1 heure à 90 7/8, 91 à terme et 90 3/4, 7/8 au comptant, pour rester à 3 heures 90 7/8, 91 au comptant et 91 1/8 à terme. 3 % red. 90 3/4 à 91, 3 1/2 % 91 5/8 à 7/8. Bons de l'Échiquier 44 à 47 (Mars) 48 à 51 (Juin). On fait peu d'affaires en fonds étrangers. Mexicains faibles 25 1/2; Espagne 3 % 27 à 1/2; 5 % 14 1/2, Hollandais 2 1/2 % 49, 4 % 78 à 1/2.

MADRID, MERCREDI 24 JANVIER. — 3 % 20 au comptant, 19 7/8 P. (après la bourse 19 13/16 A.) — 5 % 10 P. (après la bourse 17 3/4 A.) — Dette sans intérêts 3 7/8 P. (après la bourse 3 3/4 A.) — Coupons 6 P. — Changes: Paris 5-14 6. — Londres, 46 A.

BOURSE DE ROTTERDAM DU 31 JANVIER.

PAYS-BAS. — Dette active. 2 1/2 %	ESP. — Ard. int. L. 510 5 0/0
Dito dito 3 % 58 1/2	RUSSIE. — Emprunt 5 % 100 1/2
Dito dito 4 % 76 1/2	Stieglitz 4 %
ESP. — Ard. de L. 170. 5 % 10	AUTRICHE. — Certi. Mét. 2 1/2 % 3 1/2

BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER.

3 p. c. au compt.	45 45	Belg. 3 p. 1838	CHREMS DE FER.
» fin cour.	45 45	» 2 1/2 1845	Paris St-Germ. 310
Emprunt 1847	75 40	Société génér.	Par. Vers. r. dr. 122 50
» fin cour.	75 25	Esp. dette act.	» r. g. 115
5 p. c. au compt.	75 50	» différée...	» Orléans.... 705
» fin cour.	75 50	» nonv. 3 p.	» Rouen.... 445
Banq. de France	1715	» dette int.	Paris Nord.... 390
Cais. G. 1000		Naples 5 p. c.	» Strasb.... 382 50
Holl. 2 1/2 p. c.	83	Rome Em. 1844	» Lyon....
Holl. 3 p. c.	83		Zinc, Vieille Mt.
			» Gr. Montag.

BOURSE D'ANVERS DU 31 JANVIER.

Belg. C. de la	44 1/2	AUTR. Métal. 5	Dette diff. 1831
bq. B. 2 1/2		Dito 2 1/2	Dito pass. 1834
Cert. de la soc.	44 1/2	L. 250 E. 1839	P. Russ. Emp. à
g. R. 2 1/2	44, 44 1/2	Dito de /500.	Ann. H. C. 5
Emprunt. 3		Pol. L. de /300	Dito de nouv. 5
Dito. 4		Dito de /500.	Prusse. Dito l.
Dito. 4 1/2	78 1/2	A. BADE. Lote de	à Berl. 1832
Dito de 1840. 5	96 1/2	» 50 1840.	NAP. Cert. Falco
Dito 1842. 5	96 1/2	» 50 1845.	ETAT ROMAIN. 5
HOLL. D. act. 2 1/2		» 50 1845.	ETAT ROMAIN. 5
		» Ep. 1834 5	

BOURSE DE BERLIN DU 30 JANVIER.

Empr. vol. 5 100; 101 A	Ch Aix à Maest	Hollande 2 1/2
Obligat. 3 1/2 79; 80 1/2	Obi dela S.C.M. 98	Lots de Pol. 500 74 1/2
Russ. (Roths.) 104 1/2	Banque de Prus 90 1/2, 91 1/2	Dito 500 99
Dito Stiegl. 4 1/2		

BOURSE DE VIENNE DU 27 JANVIER.

Métalliques. 5 84 1/2	Emprunt 1834	155 1/2, 156	Act. de la Banque
» 4	» 1839	90, 91	Lots de 500 fr.
» 3	Ch. de fer Milau	65, 66	Dito de 200
» 2 1/2 44 1/2, 45 1/2	» Nord	100, 101	Dito de 100

BOURSE DE FRANCFORT DU 30 JANVIER.

Métalliques. 5 75 1/2	Métalliq. 2 1/2 40, 40 1/2	Empr 1839 250 80 1/2, 81 1/2
» 4 60 1/2, 61 1/2	Banque. 1220, 1225	Hollande 2 1/2 49 1/2
» 3 46	Empr 1834 1500 136 1/2	Espagn. d. int. 20 1/2

CHANGES DE BERLIN DU 30 JANVIER.

Amst. court. 142 1/2	A Hamb. 2/m. 150 1/2	A Vienne 2/m. 90 1/2
2/m. 142 1/2	A Londres 3/m. 6.25 1/2	Franc. 2/m. 56.22
Hamb. court. 150 1/2, 151 A	Paris 2/m. 81 1/2	St-Pet. 3/s. 104 1/2

CHANGES DE VIENNE DU 27 JANVIER.

Amsterdam. 106 1/2	Francfort. 111 1/2	Londres. 11.16
Augsbourg. 141 1/2	Hambourg. 136 1/2	Paris. 133 1/2

CHANGES DE FRANCFORT DU 30 JANVIER.

Amst. court. 100 1/2	A Hamb. court. 107 1/2	A Paris court. 95
2/m. 99 1/2	A Londres 2/m. 6.25 1/2	3/m. 95
Berlin court. 104 1/2	A Londres court. 120 1/2	P Vienne court. 106 1/2
3/m. 104 1/2	A Paris 2/m. 81 1/2	3/m. 106 1/2

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, JEUDI 1^{er} FÉVRIER.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active. 2 1/2 % 100 1/2	1 1/4
Dito dito 3 % 58 1/2	5 1/2
Dito dito 4 % 76 7/8	
ESPAGNE. — Ard. de L. 510.	5 % 10 5/8
Dito int. L. 510.	3 % 20
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 & 1846.	5 % 101
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques.	2 1/2 % 36 1/2
PÉROU. —	6 % 84 3/8

LA HAYE, Chez C. van der Meer Smit, N° 75